

Certificat d'études primaires supérieures.

Numéro d'inventaire: 1997.02479

Auteur(s): Léon François Jean-Baptiste Dubrulle

Type de document : diplôme

Éditeur : Danel (Lille) **Imprimeur** : Danel

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création: 1904

Description: Feuille de papier filigrané jaunie. Bord gauche dégradé: large tache brunâtre, avec au verso des restes de plumes. Salissures au verso. Taches brunes au milieu du document. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions manuscrites à l'encre noire. Timbre à l'encre bleue.

Mesures: hauteur: 258 mm; largeur: 395 mm

Notes: Diplôme de Certificat d'études primaires supérieures délivré le 15 septembre 1904 à Lille, au vu du certificat obtenu le 29 juillet 1904, dans la catégorie "section industrielle".

Mots-clés : Certificat d'Études Primaires

Filière : École primaire supérieure

Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Lille Nom du département : Nord

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux: Nord, Lille

7	
	CERTIFICAT D'ÉTUDES PRINTIRES SUPÉRIEURES Le Réque de l'Académie de fille, Va le décret da 23 Décembre 1893; Va les décret da 25 Décembre 1893; Va les avrècles 292 à 253 de tarrêté da 18 Jancier 1885 modifies par les arrêtés de 7 Septembre 1898, 9 Décembre 1991, 15 Décembre 1993; Va les avrècles 292 à 253 de tarrêté da 18 Jancier 1885 modifies par les arrêtés de 7 Septembre 1898, 9 Décembre 1991, 15 Décembre 1993; Va les avrècles 292 à 253 de tarrêté da 18 Jancier 1885 modifies par les arrêtés de 7 Septembre 1898, 9 Décembre 1991, 15 Décembre 1993; Va les avrècles 292 à 253 de tarrêté da 18 Jancier 1885 modifies par les arrêtés de 7 Septembre 1898, 9 Décembre 1991, 15 Décembre 1993; Va les avrècles 292 à 253 de tarrêté da 18 Jancier 1885 modifiés par les arrêtés de 7 Septembre 1898, 9 Décembre 1991, 15 Décembre 1993; Va les avrècles certificat de 1001; Va le prochecertoid de Peremen subi par M. Dubrulle dans les conditions siègeant à Lille, département du Nord, pour la frir session de 1994, alteste que M. Dubrulle dans les Commissions siègeant à Lille, département du Nord, pour la frir session de 1994, alteste que M. Dubrulle dans les Commissions siègeant à Lille, département du Nord, pour la frir session de 1994, alteste que M. Dubrulle dans les Commissions siègeant à Lille, département du Nord, pour la frir session de 1994, alteste que M. Dubrulle dans les conditions siègeant à Lille, département du Nord, pour la frir de 1995, alteste que M. Dubrulle dans les conditions siègeant à Lille, département du Nord, pour les arrêtés de 7 Septembre 1991, 15 Décembre 1993 de 19
er Donar	